

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 novembre 2014 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Jérôme Landry, maire de Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les 3 et 4 décembre 2014 à Québec;
- 4- Fermeture d'un compte inactif à la Caisse populaire Desjardins de Matane;
- 5- Remboursement d'un volume de bois - secteur du chemin du lac au Foin;
- 6- GRH :
  - 6.1 COSMOSS – Entériner l'embauche au poste d'accompagnatrice pour le comité Concert'Action Famille;
  - 6.2 COSMOSS – Embauche au poste d'agent de liaison pour le comité Concert'Action Famille;
  - 6.3 Fermeture administrative du dossier d'un employé;
- 7- Service d'urbanisme de la MRC;
- 8- Entériner dépôt du Mémoire concernant le Projet de loi 10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;
- 9- Pacte fiscal 2015;
- 10- Varia;
- 11- Période de questions;
- 12- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 616-11-14**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres présents du comité administratif forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert et en y ajoutant les sujets :

- a) Agri-rencontre de l'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, le 19 novembre 2014 à Rimouski;
- b) Présentation publique de la démarche de révision du PGMR, le 9 décembre 2014 à la salle civique de l'Hôtel de ville;
- c) Suivi – dossier RRFSTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 617-11-14**

#### **ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – LES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2014 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 3 et 4 décembre 2014 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les dépenses d'inscription au montant de 130 \$ plus taxes par membre pour la participation de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 3 et 4 décembre 2014 à Québec;

**QUE** dans le contexte du Pacte fiscal, d'autoriser la participation de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à d'autres séances spéciales organisées par la FQM, le cas échéant;

**D'autoriser** le paiement ou le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 618-11-14**

#### **FERMETURE COMPTE INACTIF À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes de la MRC sont historiquement à la Caisse populaire Desjardins du Rivage-et-des-Monts;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'avoir un coffret de sécurité pour les copies de sécurité de nos données informatiques à la Caisse populaire Desjardins de Matane à proximité des bureaux de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la fusion des deux Caisses populaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a plus lieu de garder un compte à la Caisse populaire Desjardins de Matane dans le seul but d'y rattacher un coffret de sécurité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la fermeture du compte inactif et que le coffret de sécurité soit rattaché au compte principal de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 619-11-14**

##### **REMBOURSEMENT D'UN VOLUME DE BOIS – SECTEUR DU CHEMIN DU LAC AU FOIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le bois provenant des travaux de réparation du chemin du lac au Foin a été vendu pour un montant de 947,72 \$ selon le mesurage effectué;

**CONSIDÉRANT QU'**un écart a été constaté entre le volume de bois mesuré et payé par l'acheteur et le bois sur place lors de la récupération par l'acheteur, notamment au niveau du feuillu;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de rembourser un volume de bois de 18,27 m<sup>3</sup> app. pour un montant de 195,67 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement d'un volume de bois au montant de 224,97 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 620-11-14**

##### **COSMOSS – ENTÉRINER L'EMBAUCHE AU POSTE D'ACCOMPAGNATRICE POUR LE COMITÉ CONCERT'ACTION FAMILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et consignées dans un document, et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à la convention collective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche, à compter du 14 octobre 2014, de madame Marie-Josée Lapointe à titre d'accompagnatrice pour le comité Concert'Action Famille de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

**QUE** le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer la lettre d'entente avec le SCFP et le contrat de travail de madame Marie-Josée Lapointe pour la période du 14 octobre 2014 au 30 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 621-11-14**

##### **COSMOSS – EMBAUCHE AU POSTE D’AGENT DE LIAISON POUR LE COMITÉ CONCERT’ACTION FAMILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et fiduciaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d’embauche et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination COSMOSS (CLC) et consignées dans un document, et que les contrats d’embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC à titre de fiduciaire appliquera les modalités établies;

**CONSIDÉRANT QU’**il y lieu de conclure une lettre d’entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujetti à la convention collective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l’unanimité :

**D’**autoriser l’embauche, à compter du 24 novembre 2014, de monsieur Élie Éthier à titre d’agent de liaison pour le comité Concert’Action Famille de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie;

**QUE** le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer la lettre d’entente avec le SCFP et le contrat de travail de monsieur Élie Éthier pour la période du 24 novembre 2014 au 30 juin 2015.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 622-11-14**

##### **FERMETURE ADMINISTRATIVE D’UN DOSSIER D’EMPLOYÉ**

**CONSIDÉRANT** l’information fournie aux membres du comité administratif par la directrice générale en lien avec la fermeture du dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l’unanimité :

**D’**entériner la fermeture administrative du dossier d’employé de monsieur Pol-Martin Morais en date du 27 octobre 2014.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 623-11-14**

##### **EMBAUCHE DE MONSIEUR ALAIN CASTONGUAY, EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE AU POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT** les besoins en ressources humaines pour le service de l’évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Alain Castonguay avait déjà été rencontré et avait complété les tests requis dans le cadre de l’ouverture du poste d’adjoint technique en évaluation foncière au printemps 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci serait disponible pour un mandat ponctuel et possède l'expérience de ce genre de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche, à compter du 27 octobre 2014, de monsieur Alain Castonguay, à titre d'employé surnuméraire au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, classe I échelon 4 de la convention collective, pour une période approximative de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes de fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels**

Le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme informe les membres du comité administratif que toutes les municipalités, sauf Saint-Léandre, ont signifié leur intérêt pour la conclusion d'une entente selon le projet adopté par le Conseil de la MRC, le 25 juin 2014.

**RÉSOLUTION 624-11-14**

**ENTÉRINER DÉPÔT DU MÉMOIRE CONCERNANT LE *PROJET DE LOI 10 : LOI MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX NOTAMMENT PAR L'ABOLITION DES AGENCES RÉGIONALES***

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 581-10-14 du Conseil de la MRC de La Matanie mandatant le préfet, la directrice générale et le comité administratif afin de préparer et soumettre un mémoire, en collaboration avec les CSSS et les MRC de La Matapédia et La Mitis, concernant le *Projet de loi 10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine le contenu du mémoire transmis à la Commission de la santé et des services sociaux concernant le *Projet de loi 10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Pacte fiscal 2015**

Le préfet et la directrice générale informent les membres du comité administratif de l'état de situation et des informations obtenues le 3 novembre 2014 par le biais du message du président de la FQM en lien avec le Pacte fiscal 2015.

**VARIA**

---

## **RÉSOLUTION 625-10-14**

### **AGRI-RENCONTRE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT, LE 19 NOVEMBRE 2014 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** l'invitation, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Financière agricole du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent ainsi que l'association *Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent*, à participer à une « Agri-rencontre de l'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent », le 19 novembre 2014 à Rimouski;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, afin de participer à l'« Agri-rencontre de l'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent », le 19 novembre 2014 à Rimouski;

**D'autoriser** les dépenses d'inscription au montant de 30 \$ par personne, incluant les taxes et le déjeuner, ainsi que le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Présentation publique de la démarche de révision du PGMR, le 9 décembre 2014 à la salle civique de l'Hôtel de ville**

Le directeur du service de l'aménagement informe les membres du comité de l'organisation d'une séance publique d'information concernant l'amorce de la révision du PGMR. La ville de Matane fera également le point concernant le dossier du LET. La date ciblée est le 9 décembre 2014.

#### **Suivi – dossier RRFSFTQ**

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du comité administratif qu'un montant sera remboursé par la SSQ gestionnaire du RRFSFTQ en lien avec la participation d'une personne au régime alors qu'elle était devenue cadre et non admissible selon le RRFSFTQ. Le montant représente les contributions versées par la MRC et par la personne et il y aura impact sur sa situation fiscale.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 626-11-14**

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Le préfet  
Pierre Thibodeau

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
Pierre Thibodeau*